



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Gestion de la crise sanitaire en milieu scolaire

Question au Gouvernement n° 3490

Texte de la question

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE EN MILIEU SCOLAIRE

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Descamps.

Mme Béatrice Descamps. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, la crise que nous traversons impose un renforcement des mesures sanitaires dans l'ensemble des établissements scolaires, quel que soit leur niveau. Votre choix de ne pas fermer les écoles est une bonne décision pour tous les jeunes dont la vie a été si bouleversée, et la scolarité tellement mise à rude épreuve, depuis le printemps dernier. Il ne peut toutefois être compris que si un protocole sanitaire strict est respecté.

Aussi avez-vous offert aux lycées de nouvelles possibilités d'organisation de travail, comme celle consistant à assurer la moitié des cours à distance pour n'accueillir que des demi-classes, tout en préservant ce lien social si précieux en permettant la présence d'une partie des élèves. Les chefs d'établissements font tout pour s'adapter au mieux aux consignes, en un temps souvent record, en fonction des réalités du terrain. Logiquement, les réponses diffèrent d'un établissement à l'autre.

Or le Conseil scientifique l'affirme : la situation sanitaire se détériore. Alors que nous ne savons pas encore si les jeunes sont contagieux entre eux, un enseignement exclusivement à distance est-il envisagé ? Serons-nous, le cas échéant, capables d'assurer la continuité pédagogique ? Certains des freins importants repérés au printemps ont-ils été levés ? Pourrait-on, par exemple, envisager l'organisation de certaines épreuves orales du baccalauréat à distance ?

Quel message adressez-vous aux chefs d'établissements et aux enseignants – dont certains sont aujourd'hui en grève – pour les accompagner durant la crise sanitaire ? Quel message pouvez-vous transmettre aux lycéens et à leurs parents pour les rassurer ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-I.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.* La question que vous posez est essentielle, car elle porte sur ce qui fait la colonne vertébrale de notre vie quotidienne et de la République : l'école.

Il y a quelques jours, l'Organisation mondiale de la santé a rappelé une nouvelle fois qu'en cas de confinement, les écoles devaient être les dernières à fermer. C'est évident ! D'abord parce que l'école est fondamentale et qu'elle n'est pas une variable d'ajustement ; ensuite parce que les études dont nous disposons, même si nous devons rester très prudents, suggèrent que plus un enfant est jeune, moins le risque de contagion est élevé – ce qui signifie que le problème se pose différemment pour les écoles, les collèges et les lycées.

La façon dont nous gérons la situation a été arrêtée au mois de juillet, à la lumière des propositions du Haut conseil de la santé publique. Nous avons ainsi élaboré à la fois un protocole sanitaire, décliné en plusieurs degrés, et un protocole de continuité pédagogique. Le protocole sanitaire de niveau 1 s'est appliqué en septembre. Ce fut une réussite, puisque nous avons pu faire revenir tous les élèves et tous les professeurs à l'école, ce qui ne fut pas le cas dans tous les pays. C'est sous ce régime que nous avons fait classe en septembre et en octobre. Lorsqu'il a fallu prendre des mesures plus strictes, le protocole n'a pas changé de nature, mais de degré, comme si nous avions avancé un curseur. Nous sommes ainsi passés au protocole de niveau 2, qui prévoit des mesures barrières plus fortes. Nous l'appliquons encore aujourd'hui.

Nous pouvons en outre prendre des dispositions pour limiter le brassage au sein des écoles, c'est-à-dire le nombre d'élèves. Nous l'avons fait récemment dans les lycées, en concertation très étroite avec les chefs d'établissement – que vous avez eu raison de mentionner, au même titre que les professeurs –, de façon à définir un fonctionnement pragmatique, qui s'appuie à la fois sur un cadrage national et sur des mesures locales, adaptées à la réalité de chaque établissement. Nous avons effectivement travaillé sur les contenus – que chacun peut d'ailleurs consulter sur le site internet de l'éducation nationale –, ainsi que sur les équipements, avec les collectivités locales, pour assurer le meilleur enseignement à distance possible.

Je vous confirme que nous sommes prêts à faire de nouveau bouger le curseur, dans un sens ou dans l'autre. Mon objectif, toutefois, est évidemment d'assurer l'ouverture maximale des écoles, parce que c'est ainsi que sera assuré le droit à l'éducation de nos enfants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe Dem.)*

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Descamps](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3490

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 novembre 2020](#)